



METS-EN! LE BAC BRUN EST GOURMAND!

VAL-D'OR, LE 2 NOVEMBRE 2020. – Il est temps de nourrir votre bac brun! La collecte des matières compostables débute dès lundi dans l'ensemble du territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO). À partir du 2 novembre, les bacs bruns seront vidés chaque semaine, selon votre jour de collecte habituel.

Tout ce qui se mange ou qui se jardine est accepté dans le bac brun, en plus des papiers et cartons mouillés ou souillés par des matières organiques. Il est permis d'utiliser des sacs, mais seulement ceux en papier. Aucune matière ressemblant à du plastique, qu'elle soit compostable ou non, n'est acceptée. Pour la liste exhaustive des matières acceptées et pour tous les détails sur le fonctionnement de la collecte, la MRCVO vous invite à visiter le bondebarras.mrcvo.qc.ca.

Un grand départ attendu

M. Martin Ferron, préfet de la MRCVO, constate l'enthousiasme de la population envers ce nouveau service : « Plusieurs ont commencé à remplir leur bac et ont déjà pris l'habitude de privilégier cette option pour dévier un maximum de matières de l'enfouissement. Quand on voit tout ce qui évite la poubelle grâce à ce petit changement, je pense qu'on peut dire que l'essayer, c'est l'adopter! »

Comment obtenir un bac

Les personnes qui n'ont pu encore récupérer leur bac peuvent encore le faire en se présentant au siège social de la MRCVO, au 42, place Hammond, à Val-d'Or, et ce, jusqu'au vendredi 6 novembre. Les bacs sont remis gratuitement, entre 8 h 30 et 16 h 30, sur présentation d'une copie du compte de taxes pour la résidence concernée. Après le 6 novembre, il faudra joindre la ligne Info-récup au 819 874-VERT (8378) pour prendre rendez-vous.

La distribution s'adresse aussi à l'ensemble des propriétaires d'immeubles de 1 à 9 logements. Il est de la responsabilité du propriétaire d'un immeuble de récupérer et de remettre les bacs bruns et les bacs de cuisine destinés à ses locataires.

-30 -

Source: Sophie Richard-Ferderber

Coordonnatrice des communications

MRC de La Vallée-de-l'Or

819 825-7733, poste 232 | 819 856-5866

sophierf@mrcvo.qc.ca

p. j.: Matières acceptées et refusées

42, PLACE HAMMOND, VAL-D'OR (QUÉBEC) J9P 3A9 TÉL.: 819-825-7733 > TÉLÉC.: 819-825-4137





MATIÈRES ACCEPTÉES

Résidus alimentaires

· Aliments périmés

- · Biscuits, confiseries et desserts
- · Café (marc et filtres)
- Condiments
- Épices et fines herbes
- · Fruits et légumes
- · Gras animal et graisses végétales solides
- · Noix et écales
- · Nourriture pour animaux
- · Œufs et coquilles d'œufs
- · Poissons (incluant les arêtes) et fruits
- · Produits céréaliers (pain, pâtes, riz, céréales, etc.)
- · Produits laitiers solides (fromage, beurre, yogourt)
- · Restes de table
- · Sachets de thé et tisane en papier
- · Viande et volaille (incluant les os)

Résidus verts

- · Aiguilles de conifères
- Algues
- · Brindilles et branches (max. 12 mm de diamètre et 1 m de longueur)
- · Copeaux et sciure de bois
- Feuilles
- Gazon
- · Mauvaises herbes
- Paille et foin
- · Plantes et fleurs
- · Résidus de jardin et de tonte
- · Végétaux sains ou malades

Surplus de résidus verts?

- · Utilisez des sacs en papier brun
- · Pratiquez l'herbicyclage et le feuillicyclage





Autres

- · Bâtonnets de café et cure-dents en bois
- · Cendres propres (refroidies min. 2 semaines)
- Cheveux, ongles, poils et plumes
- · Emballages de nourriture en papier ou carton non ciré et non plastifié (boîtes de pizza, boîtes d'œufs, papier à muffins, etc.)
- · Essuie-tout, serviettes de table et mouchoirs
- · Excréments d'animaux
- Journaux et papiers mouillés ou ်နှိုuillés par des matières organiques
- · Litière d'animaux domestiques
- · Nappes de papier
- · Paniers à fruits en carton (sans la poignée)
- · Vaisselle de carton (non ciré et non plastifié)

MATIÈRES REFUSÉES

- · Animaux morts ou résidus de débitage d'un animal
- · Bois et grosses branches
- · Cendres chaudes ou contenant des contaminants
- · Charpie de sécheuse
- · Couches, tampons, serviettes hygiéniques et autres produits sanitaires ou de produits dangereux
- Dosettes à café
- · Feuilles d'assouplisseur
- Gomme à mâcher
- · Liquides en grande quantité (soupe, sauces, lait, jus, café, huiles etc.)
- · Matériaux de construction, de rénovation et de démolition

- Médicaments
- Mégots Métal
- · Papier ciré ou plastifié (contenants de crème glacée, boîtes de jus, etc.)
- · Papier et carton propre (privilégier le recyclage)
- · Papier et carton souillés de peinture
- · Plantes exotiques envahissantes (renouée du Japon, salicaire pourpre, phragmites)
- Plastique et styromousse
- · Produits d'hygiène (lingettes, masques, gants, soie dentaire, cure-oreille, tampons démaquillants, ouates)
- Résidus domestiques dangereux

- · Roche, sable, gravier, terre
- Tous les types de sacs de plastique (réguliers, oxo-biodégradables ou compostables)
- · Sacs et poussière d'aspirateur
- Tissus et textiles
- Toutes matières de plastique, même certifiées biodégradables ou compostables (ex. : vaisselle en PLA)
- · Verre, vitre, porcelaine et céramique

Dans le doute :

Ligne Info-récup 819 874-VERT (8378)